

# **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

## **29 MARS 2013**

Régulièrement convoqué (en date du 23.03.2013), le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles BELICARD, le Maire.

Membres présents : Jean ANTHEAUME, Noël PERRET, adjoints, Jean Paul PANNETIER, Denis FAYARD, Jean-Luc PERRET, Sophie PREAUD, Paméla ROUGEOT et Jérôme TEILLERE

Excusés: Brigitte CLERC et Richard LOPEZ.

Chacun des élus ayant reçu au préalable le P. V. de la dernière réunion en date du 26 février 2013, le maire demande s'il y a des observations. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr Jean ANTHEAUME est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **PRESENTATION DU BUDGET :**

Le maire présente le Compte de Gestion 2012 du receveur et le 1<sup>er</sup> adjoint présente le Compte Administratif 2012. Un tableau est remis à chaque conseiller et il est fait lecture de tous les chiffres.

Le maire sort de la salle de réunion : après délibération, l'assemblée approuve le Compte Administratif 2012 à l'unanimité. Il se solde par un excédent total de fonctionnement de 119 127.73 €.

Le conseil municipal n'apporte aucune modification aux taux d'imposition 2013. Un tableau est remis à chacun des membres et le budget primitif est présenté. Après examen de toutes les inscriptions budgétaires, il est approuvé à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 359 332.06 €

Section d'investissement : 234 527.73 €.

#### **PRESENTATION DU BUDGET DE LA BOULANGERIE :**

Il est fait lecture de tous les chiffres et un tableau est remis à chacun des conseillers.

Le Compte Administratif 2012 est présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint. Il se solde par un excédent global de 792.64 €. Après délibération, il est approuvé à l'unanimité.

Le Maire présente le Budget primitif avec lecture et remise d'un tableau de toutes les prévisions budgétaires 2013. Ce budget est approuvé à l'unanimité et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 8 900 €

Section d'investissement : 15 585.21 €

## **CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE :**

Le maire présente le tableau de classement de la voirie communautaire qui compte 21 040 mètres et de la voirie communale qui compte 535 mètres. Il a été établi en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires. Il présente le nouveau plan de la commune regroupant toutes les voies répertoriées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le nouveau tableau de voiries communautaires et communales pour une longueur totale de 21 575 m.
- charge le maire de transmettre ce nouveau tableau aux services de l'Etat concernés par ces modifications.

**CONVENTION ATESAT:** le maire fait savoir que la convention d'assistance technique des services de l'Etat est échue. Il convient de la renouveler pour un an.

Après présentation de tous les points présentés et considérant l'intérêt de la commune de pouvoir disposer des services de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat :

- demande à bénéficier de l'ATESAT,
- mandate le maire à établir la convention avec les services compétents de la DDT,
- autorise le maire à signer la dite convention et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission.

**PIIC 2013 :** la réunion cantonale a eu lieu à St-Léger le 28 février dernier. La part allouée à St-Pierre est de 11 000 € pour le projet rénovation mairie.

**Convention Cadre avec le CDG 71 :** le maire fait part de la proposition du centre de gestion de S&L d'une convention dont le champ d'intervention concerne toutes ses missions obligatoires vis-à-vis des personnels communaux, de son assistance, des aides et conseils qu'il peut apporter à la commune, qui est adhérente, en complément de la gestion des salaires.

Cette convention reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la dite convention-cadre « missions facultatives » du centre de gestion de Mâcon.

**Mission coordination SPS travaux mairie :** le maire fait savoir qu'il a demandé des devis à 3 cabinets d'étude pour la coordination SPS des travaux de la mairie. A ce jour il n'a reçu que 2 propositions. L'une du cabinet VERITAS pour 900.00 € HT, l'autre du bureau ALPES CONTROLES pour 1800.00 € HT. Le conseil municipal retient la proposition du cabinet VERITAS.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Sinistre Ecussols** : le maire fait savoir que la Compagnie d'assurance MMA propose une indemnisation de 1823.90 € pour le sinistre survenu au puits d'Ecussols. Après délibération le conseil municipal accepte ce montant et autorise le maire à établir le titre de recette correspondant.

**Toiture cantine** : le maire fait savoir qu'après visite sur place, seules les tuiles faitières sont un peu endommagées. Cela nécessite un nettoyage de la toiture avec un démoussage.

**Urbanisme** : 2 PC (bâtiment agricole), 2 DP (pose panneaux photovoltaïques, ont été déposés dernièrement en mairie.

Il est demandé des précisions sur le projet maison « BENASSE » de Melle Lucie DORIN et Mr Loïc BESSON. Il rappelle que la parcelle de terrain est située en zone non constructible.

**F.S.L.** : Le maire fait savoir que cette année encore, le président du Conseil Général sollicite la commune pour une participation financière au titre du Fonds de Solidarité Logement.

Le conseil émet un avis défavorable et un courrier en ce sens, sera adressé à Mr le Président Rémi CHAINTRON.

Après épuisement des questions diverses, le maire lève la séance à 23 Heures.